

Et pourquoi pas une carrière dans la magistrature ?

Après le diplôme final en droit, il faut suivre les cours complémentaires en droit luxembourgeois – CCDL - afin de pouvoir accéder au stage judiciaire. Après avoir passé avec succès la première année du stage judiciaire auprès d'une étude d'avocat, ou bien notarial auprès d'une étude de notaire, les personnes intéressées à une carrière dans la magistrature peuvent déjà poser un acte de candidature à cette fin.

Ainsi, chaque année, un appel de candidature pour le recrutement d'un certain nombre d'attaché(e)s de justice est lancé. Le nombre des candidats recherchés dans le cadre de cet appel est déterminé par le ministre de la Justice sur base des besoins prévisionnels de la justice. La publication de cet appel de candidature est faite notamment sur le site internet de la justice www.justice.lu.

Les candidats doivent passer un examen-concours en droit administratif, en droit civil et en droit pénal.

Afin d'être admis à l'examen-concours, le candidat doit :

- 1) être de nationalité luxembourgeoise;
- 2) être titulaire d'un diplôme luxembourgeois de fin d'études universitaires en droit correspondant au grade de master reconnu ou d'un diplôme étranger de fin d'études universitaires en droit correspondant au grade de master reconnu et homologué par le ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions conformément à la loi modifiée du 18 juin 1969 sur l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur;
- 3) avoir une connaissance adéquate des trois langues administratives et judiciaires, telles que définies par l'article 3 de la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues ;
- 4) avoir accompli le stage judiciaire ou notarial pendant au moins une année ; la durée du stage est certifiée respectivement par le bâtonnier compétent et le président de la Chambre des notaires ;
- 5) satisfaire aux conditions d'aptitude physique et psychique requises.

Il est procédé simultanément à un appel à candidatures sur dossier.

Le candidat doit, pour pouvoir présenter une candidature :

- 1) être de nationalité luxembourgeoise;
- 2) être titulaire d'un diplôme luxembourgeois de fin d'études universitaires en droit correspondant au grade de master reconnu ou d'un diplôme étranger de fin d'études universitaires en droit correspondant au grade de master reconnu et homologué par le ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions conformément à la loi modifiée du 18 juin 1969 sur l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur;
- 3) avoir une connaissance adéquate des trois langues administratives et judiciaires, telles que définies par l'article 3 de la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues ;
- 4) satisfaire aux conditions d'aptitude physique et psychique requises ;
- 5) être titulaire du diplôme de fin de stage judiciaire ;
- 6) avoir exercé la profession d'avocat pendant une durée totale d'au moins cinq années.

Le dossier du candidat doit contenir les résultats des examens sanctionnant les cours complémentaires en droit luxembourgeois et de l'examen de fin de stage judiciaire. D'autres critères de sélection sont l'expérience professionnelle, les éventuelles qualifications complémentaires et les éventuelles publications.

Quel que soit le mode de recrutement, si le candidat est retenu, sa formation initiale, qui est faite tant à Luxembourg que par le biais de séjours dans l'école de magistrature en France, sera complétée par un certain nombre de stages tant pratiques que théoriques et ses connaissances seront évaluées à la fin par des examens. En cas de réussite, l'attaché(e) de justice sera nommé(e) de façon définitive à un poste dans la magistrature soit comme magistrat du siège, soit comme magistrat du ministère public en tant que membre d'un des deux parquets d'arrondissement que compte le Luxembourg.

Pour plus d'informations : parquet.general.rh@justice.etat.lu